

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_22-DE



(Finistère)

Landéda, le 13/11/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Déplacement d'un éclairage public sur la Voie communale n°3 à Keruhelgwenn

RAPPORT N° 22/2019-08

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie communale n°3, il est nécessaire de déplacer un point lumineux au niveau du 190 Keruhelgwenn.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Déplacement d'éclairage public..... 2 374,05 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :0 €

⇒ Financement de la commune :

- Rénovation armoire2 374,05 € HT

Je vous propose donc :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux : déplacement d'un éclairage public,
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 2 374,05 € HT,
- D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal

N°22/2019-08

Réunion du 25 novembre 2019

DÉPLACEMENT D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA VOIE COMMUNALE N°3 À KERUHELGWENN

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Ronan CORBEL, Jean-Pierre GAILLARD, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MASQUELIER (procuration à Hervé LOUARN)
- Erwan GUIZIOU (procuration à David KERLAN)
- Cathy LARIDAN.

Alexandre TREGUER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'accepter le projet de réalisation des travaux : déplacement d'un éclairage public.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal décide d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 2374,05 € HT.

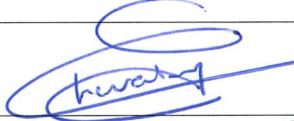
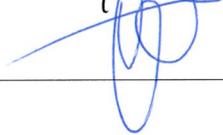
ARTICLE 3 : Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

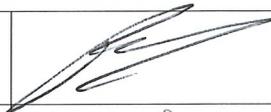
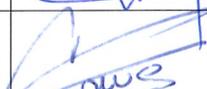
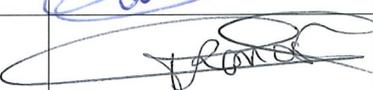
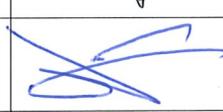
Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_22-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	Procuration .
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_22-DE